



))) L' ECHO MUNICIPAL

Pommiers la Placette

N° 23 / avril 2012

Le mot du maire

Le samedi 31 mars, j'ai eu l'honneur de remettre à des jeunes du village, tout juste adultes, leur première carte d'électeur en déclinant avec eux *le livret du citoyen* (1) publié par la Préfecture support à un débat et échanges sur les valeurs morales de notre République. Sans éthique, il n'y a pas de politique digne de ce nom.

« *Jeunes gens, si vous ne vous occupez pas de la politique, elle s'occupera de vous* »(2)

Pour les deux grands rendez-vous citoyens les 22/04–06/05 (élections présidentielles) et 11/06–17/06 (élections législatives), tous les habitants de la commune auront reçu leur nouvelle carte d'électeur exigible pour voter.

- (1) le livret du citoyen peut être consulté sur www.jeunes.gouv.fr → *rechercher*: livret du citoyen
(2) du livre de Michel ROCARD « *la politique, ça vous regarde* » édition Gallimard-jeunesse

Michel BADY

ACTUALITES

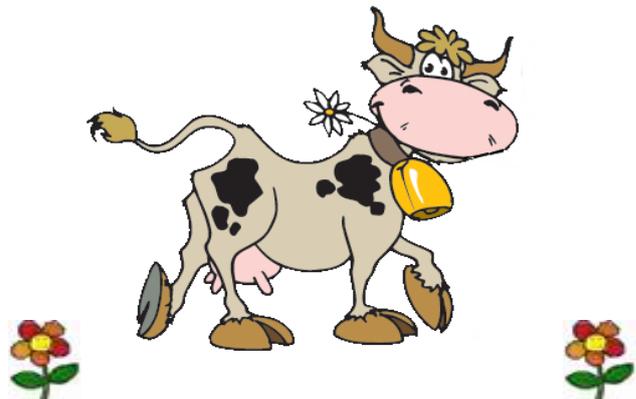
Election municipale partielle du 22/4
le 15^{ème} conseiller est élu.
Pas de 2^{ème} tour.

SOMMAIRE

CM du 23 février 2012
CM du 29 mars 2012
Informations mairie
Divers



Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi et mardi 11h -12h et 14h -17h
Mercredi 18h -19h /Samedi 10h -12h



www.mairie-pommierslaplacette.fr
(Pommiers porte de la Chartreuse)

Conseil Municipal du jeudi 23 février 2012

Jean-Christophe LEVEQUE fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2012.
Le Conseil Municipal observe une minute de silence pour le décès de André DELPHIN, ancien Adjoint à la commune.

FINANCES

Jean-Christophe LEVEQUE explique et présente aux nouveaux conseillers municipaux les différentes opérations pour établir le budget 2012 de la commune.

Section de Fonctionnement :

Section d'Investissement et explication de chaque projet :

- *Ancienne cure* : isolation et huisserie.
- *Salle des jeunes* : voir pour le plancher. Se renseigner auprès de la société qui a posé l'isolation phonique pour la pose du carrelage.
- *Eglise* : il reste une partie de la subvention donc de nouveaux travaux peuvent être exécutés pour demander le solde : accessibilité handicapés et parvis ainsi que les tuiles du toit.
- *Mairie* : prévoir le remplacement du matériel informatique.
- *Maison du Temps Libre* : faire un état du matériel dans la cuisine pour le remplacement d'appareils tels que le four ou le frigo.
- *Roizette* : les travaux sont terminés sauf ceux devant chez Mr Buissière : attente de la décision du Tribunal Administratif pour les réserves.
- *Ecole* : 2^{ème} phase des travaux dans les classes.
- *Voirie* : en cours.
- *Espace sportif* : changement des cages des buts et peut-être remise en état du terrain.
- *Centre village* : frais d'étude pour les projets d'aménagement autour de la mairie.
- *Carte des aléas* : frais d'établissement d'une nouvelle carte des aléas par la société RTM .

URBANISME

Dossier PC de Mr GAGET c/commune de Pommiers la Placette : le Tribunal Administratif a annulé le refus du PC pour faute de non explicité dans la délégation de signature à l'adjoint chargé de l'urbanisme. La commune n'interjettera pas en appel. *Adoptée à l'unanimité.*

Convention entre l'Association des Communes Forestières de l'Isère et la commune. *Adoptée à l'unanimité.*

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour Denis CENDRE suite à un changement de grade porté au tableau d'avancement de grade du Centre de gestion de l'Isère et suppression du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe. *Adopté à l'unanimité*

SCOLAIRE

Convention relative à la participation aux frais de scolarité des enfants de La Buisse scolarisés sur la commune. *Adoptée à l'unanimité.*

DIVERS

Personnel de cantine : Pascale BAUD propose un stage de formation pour le personnel de cantine organisé par la commune de Vourey. Thème : relations entre collègues, relations avec les enfants, projet pédagogique. Ce stage est proposé au prix de 700 euros la journée pour 16 personnes maximum, un mercredi ou 3 jours pendant les vacances de Pâques.
Projet emploi jeunes : plafonné à 3000 euros, en coordination avec l'association grenobloise Synergie Chantiers Jeunes. Il faut répertorier les travaux à donner aux jeunes dès que possible afin de les programmer cet été.

Pour information :

Echange de terrain à l'Ayat : diverses démarches doivent être faites pour les échanges de terrain entre la commune et Mr Pierre GUILLAUD. Un devis a été établi par Mr Mertz, Ingénieur géomètre à Saint Laurent du Pont, pour un montant de 1910.01 euros TTC. Un document d'arpentage ainsi qu'une enquête publique seront nécessaires.

Annulation de l'élection de Mr Jérôme AUBRETON en tant que conseiller municipal : faute de n'avoir pas obtenu le quart des voix des électeurs inscrits . Une nouvelle élection devra avoir lieu, probablement en même temps que les élections présidentielles.

La séance est levée à 23h30.

Conseil municipal du jeudi 29 mars 2012

FINANCES

• Approbation du compte de gestion 2011
Jean Christophe LEVEQUE présente le compte de gestion 2011. Après échange, M. le Maire demande d'approuver le compte de gestion du trésorier qui s'élève en dépenses à 301 915.96€ et en recettes à 439 376.50€ : *adopté à l'unanimité*

• Approbation du compte administratif 2011
Le compte administratif retranscrit toutes les opérations de l'année N-1. En section de fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 301 915.96€ et les recettes à 439 376.50€ soit un résultat excédentaire de 137 460.54€. M. le Maire quitte la salle.
Après discussion, le compte administratif est soumis au vote. *Il est adopté à l'unanimité*
M. le Maire rejoint la salle du Conseil municipal.

• Affectation du résultat.
La délibération prévoyant l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2011 (soit la somme de 137 460.54€) en recettes d'investissement 2012 est soumise au vote : *adoptée à l'unanimité*

• Vote des taux d'imposition 2012.
Après discussion des taux d'imposition, il est proposé d'augmenter de 1% la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti.

- la taxe d'habitation passe ainsi de 10.2% à 10.3%. Ce nouveau montant est soumis au vote : *adopté à l'unanimité*.
- la taxe foncière bâti passe de 22.36% à 22.58%. Ce nouveau taux est soumis au vote : *adopté à l'unanimité*.
- la taxe foncière non bâti n'est pas augmentée. Elle est maintenue à 60.97% : *adopté à l'unanimité*.

• Vote du budget primitif 2012
Le budget primitif 2012 est présenté et commenté par Jean Christophe LEVEQUE. Après échange, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées à 392 000€.
En section d'investissement, le montant des dépenses et recettes est fixé à 269 000€.
Le budget 2012 est soumis au vote : *adopté à l'unanimité*.

VOIRIE



• Suite aux accidents de la circulation survenus au niveau du Col, la réalisation d'un passage piéton sécurisé est présentée. L'aménagement proposé renforce la protection des piétons par la modification de l'îlot séparateur avec création d'un refuge en axe de la chaussée. Le Conseil général a émis un avis favorable sur le principe de cet aménagement. Le montant des travaux s'élèvent à 11 500€ HT.

La délibération relative à la demande de subvention au Conseil général de l'Isère pour l'aménagement de sécurité d'un passage piéton sur la RD 520 A au niveau du Col est soumise au vote : *adoptée à l'unanimité*.

AFFAIRES GENERALES

La CAPV ne peut agir que dans ses domaines de compétences. Le Conseil communautaire a voté une nouvelle compétence intitulée « opérations d'aménagement structurantes » afin d'aider les communes à mettre en œuvre certains projets, tels que réaménagement de centre urbain, projet de mixité sociale...
Lecture est faite de la délibération prévoyant le transfert de la compétence « opérations d'aménagement structurantes » à la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Cette délibération est soumise au vote : *1 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions*.

Le conseil municipal est clos à 23h20.

Informations-mairie

Suite à quelques omissions signalées sur l'Echo municipal n° 22.

Ci-dessous le tableau rectifié des affectations des Elus et représentants dans les commissions.

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Jean-François GENEVE ; Albin RIBEIRO
Philippe GUILLAUD, Philippe BUISSIERE, Jean-Louis CENDRE, Jean François GUILLAUD, Georges BUISSIERE, Jean REY, Christian LOCATELLI, Jérôme AUBRETON, Geneviève GENEVE, Roger PELLERIN.	
URBANISME	Roger PELLERIN
Mady SERPOLLET, Charlotte CARTA, Geneviève GENEVE, Jacques ORIOL, Philippe LAYE, Georges BUISSIERE, Jean-François GENEVE, Christian LOCATELLI, Albin RIBEIRO.	
FINANCES et ANALYSES DES COUTS	Jean-Christophe LEVEQUE
Jérôme AUBRETON, Bruno SAGE, Charlotte CARTA-LOTITO, Jean REY, Michel BADY, Roger PELLERIN .	
BATIMENTS COMMUNAUX	Roger PELLERIN Albin RIBEIRO
Bruno SAGE, Philippe BUISSIERE, Jean FORAY, Frédéric BASTIN, Philippe LAYE, Geneviève GENEVE, Georges BUISSIERE, Jean François GUILLAUD, Jean-Luc DELPHIN .	
REFERENT équipements Maison du Temps Libre	Fabrice BERNARD-GUELLE
COMMUNICATION et liens Associatifs	Michel BADY
Fabrice BERNARD-GUELLE, Yves SOLER, Anne-Marie GENEVE, Jérôme AUBRETON.	
Animation HAMEAUX	Fabrice BERNARD-GUELLE ; Anne-Marie GENEVE
Michel BADY, Jean François GENEVE, Roger PELLERIN, Charlotte CARTA.	
TOURISME / PROJET-LEADER / SENTIERS THEMATIQUES	Pascale BAUD ; Bruno VARALE
Christine BLANDIN, Christine CARZOLA, Jean François GENEVE, Philippe BUISSIERE, Michel BADY, Valérie DELPHIN.	
AGRICULTURE, FORETS	P. BUISSIERE
Jean-François GENEVE, Jean-Louis CENDRE, Philippe GUILLAUD, Christian LOCATELLI, Gérald GENEVE.	
ANIMATIONS ET JEUNESSE	Pascale BAUD ; J-C LEVEQUE
Pierre Luc MARTINEZ, Rémy PICARD, Catherine MAMET, Catherine ORIOL, Charlotte CARTA, Marie-Noëlle FOUREY, Jérôme AUBRETON, Philippe PROTON, Théo RULLERE, Jean Rémy DEBORDE, Robin CHEVALLIER.	
SCOLAIRE et PERI – SCOLAIRE	Bruno VARALE
Jean-Christophe LEVEQUE, Fabrice BERNARD-GUELLE, Charlotte CARTA, Pierre-Luc MARTINEZ, Michel BADY + 3 représentants de l'association du sou des écoles.	
C.C.A.S.	Nadine GERVASONI
Michel BADY, Jean Christophe LEVEQUE, Pascale BAUD, Geneviève GENEVE , Francine GENEVE (ADMR) Christine BLANDIN (AFR), Anne-Marie SECHAUD.	
ARCHIVES, HISTOIRE PATRIMONIALE, CIMETIERE	J-C LEVEQUE ; A. GENEVE
OUVERTURE DES PLIS (marchés travaux)	Michel BADY
Jean Christophe LEVEQUE, Roger PELLERIN, Philippe GUILLAUD, Jean François GENEVE.	
Commission Listes Electorales.	
Francine GENEVE (préfecture), Yves SOLER (TGI), Michel BADY.	

La carte d'identité nationale.

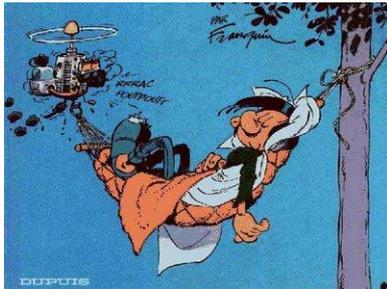
C'est bientôt les vacances !

La délivrance de la CNI est faite dans un délai de 6 à 7 semaines.

Pour votre dossier, adressez vous en mairie suffisamment à temps.

Le passe-port : le dossier est à établir à la mairie de Voiron.

Le bruit



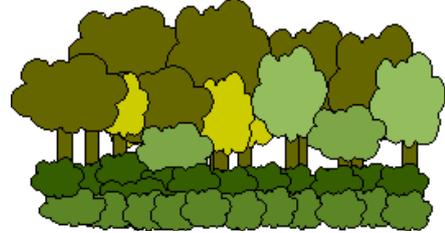
Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doivent être effectués les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Arrêté préfectoral n° 90-1505.

Les dérogations scolaires

L'inscription d'un enfant à l'école maternelle ou primaire d'une commune différente de celle du domicile doit faire l'objet d'une demande de dérogation en mairie. Cette demande qui concerne les enfants scolarisés pour la 1^{ère} fois et les enfants déjà scolarisés doit impérativement être faite avant le 15 mai. La demande de dérogation doit être renouvelée chaque année.

Les haies (code civil)



Il faut respecter :

une distance minimale de **0.50 m**, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas **2m**. Une distance de **2 m minimum** de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser **2 m de hauteur**. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Les jeunes citoyens.

L'âge de la majorité donne des droits mais aussi des devoirs. Samedi 31 mars quelques jeunes Pommerats ont reçu chacun *le livret du citoyen* émis par la préfecture et leur première carte d'électeur remis par Mr. Le Maire après un entretien-débat autour des valeurs de la République, la citoyenneté et la responsabilité qu'elle implique.



Election municipale partielle du 22 avril (542 inscrits).

Jérôme AUBRETON, unique candidat déclaré, a été élu par 239 voix sur 261 voix exprimées et 381 votants. Le Conseil municipal de POMMIERS LA PLACETTE est désormais complet avec 15 conseillers.

DIVERS

NOUVEAU : un marchand de légumes ambulant de 15h30 à 18h30
au Col le mardi / sur le parking de la mairie le vendredi.

La ComComPom vous rappelle que sur le Site Internet (www.mairie-pommierslaplacette.fr)
La rubrique « Les bonnes affaires » vous permet de vendre, d'acheter ou d'échanger.

Pommiers la Placette : L'éboulement

Dimanche 15 avril, vers 7h30 un éboulement dû aux intempéries, s'est produit au lieu dit « le Civet » sur le versant-est de la colline du Grand Ratz. 3 énormes rochers se sont détachés et sont descendus jusqu'à 2 habitations situées au dessus de la D520a causant des dégâts de clôture.

Alertées et rapidement sur les lieux, le maire, la gendarmerie, le SDIS, la DTE, la RTM (Restauration des Terrains en Montagne) ont fait évacuer les maisons concernées, ont établi un périmètre de sécurité avec circulation alternée sur la départementale. Après avoir inspecté la zone sinistrée les autorités compétentes ont décidé d'interdire aux familles l'accès à leurs maisons jusqu'à nouvel avis. A la suite de cette décision, 3 foyers ont dû être relogés chez des parents ou amis.

Vendredi 19 avril, les élus convoqués pour un conseil municipal extra-ordinaire ont délibéré sur les conséquences et mesures à prendre suite à l'éboulement. Lecture faite du rapport de RTM (restauration des terrains en montagne), il a été décidé de faire entreprendre les travaux de sécurisation le plus rapidement possible afin que les foyers provisoirement délogés puissent réintégrer leurs habitations. Si le temps le permet, ces travaux pourraient débuter dès lundi 23 avril pour une durée d'une semaine environ entraînant probablement des modifications de circulation de courtes durées sur la D520a.

Tant que la zone sinistrée ne sera pas sécurisée et rendue fiable par les autorités compétentes, le chemin du Civet donnant accès au col de la Tençon est interdit.

SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS



André DELPHIN.

Un homme discret mais présent à la plupart des manifestations réalisées à Pommiers et très souvent finaliste à la pétanque ou à la belote, loisirs qu'il partageait quelquefois avec ses fils et petits fils. Un homme d'une grande modestie engagé dans la vie associative et municipale comme conseiller et adjoint dans les années 70 et 80 qui avait la réputation d'un homme droit et dévoué dans ses activités municipales ainsi que dans sa vie professionnelle. Il nous a quitté le 28 février à l'âge de 74 ans. C'était un homme robuste comme le sont les montagnards et sa disparition imprévisible et soudaine a bouleversé ses proches, ses amis, les Pommerats. Une figure familière du village qui disparaît mais qui restera dans le souvenir de chacun. Y.S



